Croix. — Les habitués de la gare de Croix ont appris avec regret le départ d'un agent de la Compagnie du Nord, M. VICTOR VASSEUR, qui vient d'être admis à faire valoir ses droits à la retraite. Très exact et très obligeant à la fois, M. V. Vasseur était fort apprécié. Il appartenait à la gare de Croix depuis de longues années.

Wattrelos. — Un boulanger de Wattrelos, M. X., a été arrêté, mercredi soir, pour fraude. Il avait, dans sa voiture, un sac de café. Le garçon boulanger a été arrêté en même temps que lui et tous deux ont été conduits à Lille, jeudi matin.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition,) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

FILS DE BELGES. — Vient de paraître : la convention conclue entre la France et la Belgique pour mettre fin aux *difficultés résultant de* l'application des lois qui règlent le *service militaire* dans les deux pays. En vente, librairie du *Journal de Roubaix*, 17, rue Neuve à Roubaix, et 42, rue des Poutrains, à Tourcoing.

TOURCOING
CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal a commencé hier ses travaux pour la session ordinaire de mai, sous la présidence de M. Hassebrouck, maire.

Vingt-huit conseillers assistaient à la séance: s'étaient faits excuser MM. Lehoucq, Lefrançois et Quey; absents MM. Rasson et Duthoit.

M. Glorieux est nommé secrétaire pour la session.

DÉPENSES IMPRÉVUES

Communication est donnée par M. le Maire du relevé des sommes employées depuis le 1er janvier de cette année pour dépenses imprévues. Dont acte.

LIVRES DE PRIX POUR LES ÉCOLES COMMUNALES

Cette fourniture sera mise en adjudication suivant les conditions du cahier des charges en vigueur déjà l'année dernière. Il n'y a de changement ni sur le crédit affecté à ces fournitures ni aux clauses.

SUBVENTIONS A DES SOCIÉTÉS MUSICALES

La Société *La Muse des Travailleurs*, du Blanc-Seau, sollicite une subvention pour assister à un concours. Même demande est faite par l'*Orphéon des Travailleurs* pour le même but.

Renvoi de ces pétitions à l'examen de la commission des finances.

OCTROI

Le Conseil municipal confirme un vote précédemment émis au sujet des frais de régie du service de l'octroi, frais s'élevant à 86,000 fr. C'est une simple décision d'ordre qui est prise ici.

COMPTE ADMINISTRATIF DE 1887

M. le Maire donne lecture d'un long rapport tout hérissé de chiffres. Nous n'en retenons que les détails les plus saillants.

Les recettes ordinaires ont donné 432.500 fr. environ en plus que les évaluations budgétaires : dans cette somme entre l'octroi pour 189.755 fr. les droits de place 8.000 fr. et le gaz 152.000 fr. Sur les recettes le rapport indique une différence de 122.000 fr. en moins aussi sur les prévisions.

En résumé, l'exercice 1887 donne un excédent disponible de 402.216 fr.

Acte est donné du dépôt de ce rapport qui sera soumis à la Commission des finances.

SOMMES IRRECOUVRABLES

Ces sommes s'appliquent notamment aux locations des étals des Halles, aux droits de voirie, fournitures de gaz et d'eau, taxes sur les chiens ; elles sont dues à des doubles emplois, décès, faillites. On en demande imputation en non valeurs. Renvoyé à la commission des finances.

CHEMINS VICINAUX

Le Conseil prend les délibérations relatives à la fixation des centimes ordinaires (5 centimes) et extraordinaires (3 centimes) affectés spécialement aux chemins vicinaux pour 1889.

GARDES CHAMPÊTRES

Il y a lieu de voter une imposition pour le traitement des gardes champêtres, pendant l'année 1889. — Adopté.

INSTRUCTION PRIMAIRE

Il vote des centimes ordinaires spéciaux de 4 centimes pour la dépense de l'instruction primaire en 1889.

COMMISSIONS SPÉCIALES ET DÉLÉGUÉS

M. le Maire annonce qu'il y aura lieu de procéder à la nomination de nouveaux délégués du Conseil municipal, dans les commissions administratives du Bureau de bienfaisance et des Hospices, ainsi que de la formation de la commission organisatrice de la fête du 14 juillet. Le vote se fera à la fin de la séance.

***

M. Dupont-Chopart réclame une prompte solution de la question de réparation du chemin d'intérêt commun n° 9 qu'il a fréquemment soulevée.

M. le Maire fournit quelques explications sur le retard : Le Conseil municipal a fait preuve de bonne volonté en offrant d'avancer une somme de 25,000 francs au département, suivant certaines conditions de remboursement. Le département offre de se libérer, en 30 ans, au moyen d'annuités représentant 3 1/2 0/0 du capital ; ces conditions n'étant pas acceptables, il faut faire de nouvelles démarches.

M. Dupont-Chopart ne paraît pas très satisfait de la réponse et dit qu'on le berne depuis 3 ans.

***

La séance est suspendue afin de permettre aux conseillers de s'entendre sur le choix des conseillers devant faire partie des diverses commissions.

Elle est reprise à 10 h.

***

Voici les résultats des différents scrutins pour la formation des commissions spéciales :

Commission d'organisation de la fête du 14 juillet. — Sont élus : MM. Monmarché, Dessauvages, Grau, Desmettre, Caron-Catel, Tack, Dehaene, Honoré Dhalluin.

Délégués à la commission des Hospices. — MM. Dron et Goubet sont réélus.

Délégués au Bureau de bienfaisance. — M. Didry-Bodin est réélu ; M. Faveur est remplacé par M. Sénélar-Mortage.

Commission des travaux de l'Hôtel-de-Ville : MM. Glorieux, Dhalluin, Roux, Desmettre, Dehaene, Lehoucq, Masure-Six, Rasson sont nommés.

Délégués pour la formation de la liste du jury criminel : Canton nord : MM. Roux et Dehaene; Canton sud : MM. Glorieux et Rasson.

***

Nous indiquerons demain la composition des commissions permanentes.

La cérémonie de la première communion a été célébrée hier, avec une grande solennité, dans la chapelle de l'Institution-Libre du Sacré-Cœur. Trente-quatre élèves, appartenant pour la plupart, aux premières familles de la ville, se sont approchés, pour la première fois, de la Sainte-Table. L'assistance était très nombreuse et la chapelle s'est trouvée trop étroite pour contenir les parents des jeunes communiants.

A l'issue des vêpres, une procession a été faite dans les magnifiques jardins de l'établissement : elle était très imposante.

Une cérémonie du même genre a eu lieu au demi-pensionnat St-Michel, rue du Haze.

Halluin. — La gendarmerie a'est rendue, hier, à Roncq, hameau du Pied de Bœuf, afin d'y constater un vol de 15 francs commis au préjudice d'un nommé Louis Derveau, journalier.

Les soupçons se portent sur un nommé Adolphe Lecroy auquel Derveau avait loué la moitié de sa maison et que l'on n'a plus aperçu depuis le vol.

LILLE

Le parti boulangiste. — On nous affirme que M. Laguerre serait venu, ces jours-ci, à Lille, dans le but d'organiser un journal boulangiste pour les prochaines élections générales.

Des pourparlers auraient même déjà eu lieu avec différentes personnalités appartenant au parti républicain avancé.

Nous ne donnons cette nouvelle que sous réserves; mais il est certain que le général Boulanger et ses partisans doivent avoir cette préoccupation de s'assurer le concours dans le Nord d'un organe de publicité.

Un vol audacieux. — Une affaire des plus mystérieuses fait, en ce moment, grand bruit à La Madeleine-lez-Lille : il s'agit d'un vol très important accompagné d'une tentative d'incendie.

En rentrant chez elle, rue Godefroy, 24, près de Marcq-en-Barœul, après une courte absence, Mlle Julia Mairesse a constaté la disparition d'une somme de 29.000 fr. en billets de banque; en outre, les malfaiteurs avaient essayé de mettre le feu à la maison. Un édredon et deux oreillers avaient été brûlés. Mlle Mairesse a porté plainte, et une enquête est ouverte, qui fera la lumière sur cette affaire, dont les circonstances sont assez mystérieuses.

Une bonne capture. — La police de sûreté recherchait depuis quelque temps déjà, un dangereux récidiviste, Alphonse Maton, âgé de 22 ans, sorte d'hercule, qui mettait au pillage les cabarets et les maisons de campagne de Canteleux-Lambersart. En outre, dans une rixe récente, Maton avait brisé deux côtes à son adversaire.

Ce redoutable personnage vient d'être arrêté par les agents de la sûreté, après une longue et périlleuse battue dans les remparts près la porte de Dunkerque : Maton sautait les talus, se couchait dans les hautes herbes, entrant dans l'eau jusqu'à mi-corps. Enfin, acculé dans un angle des fortifications, il a fini par se laisser prendre.

CONCERTS ET SPECTACLES

La musique municipale de Wattrelos offrira un concert à ses membres honoraires et à leurs familles, le dimanche 24 juin prochain, à 4 heures précises, dans le parc du Carrousel, chez M. Louis Parent.

Pour donner à cette fête tout l'éclat et l'attrait qui lui convient, la musique de Wattrelos s'est assuré le concours des sociétés suivantes : *Union chorale* de Wattrelos, *Grande Fanfare* de Roubaix, *Cœcilia roubaisienne*.

Les concerts du jardin de Barbieux. — Voici le programme des auditions musicales qui seront offertes au public, le dimanche 3 juin 1888, de 5 à 7 heures du soir, au jardin de Barbieux, et le jeudi 7 juin 1888, de 8 h. 1/2 à 10 h. du soir, place Chevreul :

1re partie : *La Grande-Fanfare*. — 1. Allegro militaire, X... — 2. Ouverture, Leroux. — 3. *Marche nuptiale*, Canivez. — 4. *Tramways* (galop) Godart.

2e partie : *Les Mélomanes Roubaisiens*. — 1. *Les Enfants des Montagnes*, Saintis. — 2. *Les Naufragés*, Saintis.

3e partie : *La Grande Fanfare*. — 1. *Marinilla*, ouverture, Montagne. — 2. *Marche aux Flambeaux*, n° 2, Meyerbeer. — 3. Mazurka, pour piston, par M. M. Petit, Sénelich.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du jeudi 31 mai 1888

Présidence de M. HENDE

Détournement de fonds à Tourcoing. — Une maison de bonneterie de Reims avait porté plainte en détournement de marchandises contre le sieur Delbar de Tourcoing, qui le représentait sur cette place.

Ce dernier n'eut pas de peine à démontrer, au Tribunal, que le détournement n'existait pas, les marchandises qu'on prétendait détournées ayant été commercialement livrées à un tiers qui en devait le prix. En conséquence le tribunal acquitte Delbar.

Le revolver. — Mme X..., de Tourcoing, avait déposé une plainte contre son mari, qu'elle accusait de l'avoir menacée de son revolver. Le mari est acquitté.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Roubaix, le 19 mai 1888.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Par sa circulaire : « Aux habitants de la rue des Parvenus » lors de la période électorale, un Comité a éclairé bien des intéressés qui, pour la plupart ne savaient ce qui avait motivé l'ajournement de la mise en état de viabilité de la rue précitée.

J'étais de ceux qui ignoraient que c'est grâce à la prise en considération, par M. le préfet, d'un rapport arguant d'une soi-disant question d'intérêt public que, durant six mois de l'année, il nous est donné de patauger dans un véritable cloaque et que, dans notre milieu, la belle saison consiste à être aveuglé par des tourbillons de poussière.

La question d'hygiène n'est-elle pas dû prévaloir sur celle dissimulée sous la dénomination d'intérêt public ? Cette désignation n'est pas heureuse d'ailleurs. Quiconque longerait une des rues adjacentes à cette rue privilégiée des Parvenus, en conviendrait indubitablement.

Contraindre une population de 7 à 800 âmes à traverser un bourbier quatre fois par jour pour se rendre au travail n'est pas que je sache une mesure « d'intérêt public ! »

Nous sommes réduits à jeter les immondices sur la chaussée, étant privés du service de l'ébouage par suite de l'état pitoyable de la voirie.

De plus, tous ces détritus, toutes ces ordures ménagères, condensent la vase qui séjourne devant nos portes et conséquemment on enfonce dans la boue jusqu'au jarret (question d'intérêt public !!!)

Sous le rapport de l'éclairage, nous sommes gratifiés de deux magnifiques poutres, plantées en plein ce qui tient lieu de trottoir; ces mâts, s'élevant majestueusement, portent de temps en temps à leur sommet une jolie lampe à huile.

On allègera probablement que la rue en question n'a pas la largeur réglementaire. Quen'a-t-on empêché l'érection des constructions qui s'étendent, sans aucune solution de continuité, sur toute la longueur de la rue qui est de près de 400 mètres ?

Il serait vivement à souhaiter que nos édiles, qu'on trouve toujours soucieux des intérêts de leurs administrés, s'attachassent à concentrer tous leurs efforts en vue de mettre un terme à un état de choses aussi déplorable. Cette rue déshéritée, dans le plus complet délaissement, offre vraiment un contraste frappant avec celles qui l'environnent.

Nous ne sommes pas difficiles à satisfaire; nous trouverions bien beaux les vieux pavés soi-disant hors d'usage qu'actuellement encore on remplace tout près du lieu qui nous occupe.

Comptant que vous daignerez accorder l'hospitalité de vos colonnes à ces quelques lignes, veuillez recevoir et mes remerciements anticipés et mes salutations empressées. CHARLES AGACHE

Monsieur le Directeur,
du *Journal de Roubaix*,

Permettez-moi d'avoir recours à la publicité de votre journal pour élever vers qui de droit les doléances des voyageurs au sujet du peu d'exactitude du service de la Cie du chemin de fer du Nord sur la ligne de Lille à Tourcoing.

Depuis le 15 mai, jour où le train du matin emportant tous les employés et ouvriers de Lille venant travailler à Roubaix et à Tourcoing, a été avancé de 3 minutes, ce train au lieu de sortir à l'ancienne heure qui était 7 h. 17, a tous les jours subi des retards variant de 5 à 15 minutes, ce qui est très désagréable et nous empêche d'arriver à nos bureaux à 8 heures précises. Il est arrivé plusieurs fois qu'à 7 h. 05, ce train n'était pas encore placé en gare de Lille, il était à Ste-Agnès où on lui ajoutait des wagons.

Les trains du midi ne sont pas plus exacts, ils roguent sur le temps de nos repas, ou nous font rentrer à Roubaix à 2 h. 1/2.

Celui du soir de 7 h. 20 de Roubaix nous ramenant à Lille, ne part jamais sans avoir dix minutes de retard !

Pourquoi donc ces continuels retard puisque les trains sont si fréquents sur notre ligne dans les 2 sens ? Si une correspondance manque, ou si des colis ne sont pas prêts, pourquoi ne pas les remettre au train suivant qui n'est en général destancé que de 20à 30 minutes.

Je vous remercie beaucoup de l'hospitalité que vous voulez bien donner dans vos colonnes à mes réclamations, et j'aime à croire que la Compagnie du Nord voudra bien prendre ses dispositions pour faire cesser cet état de choses si désagréables à de nombreux voyageurs.

Veuillez agréer, etc. *Un employé lillois.*

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Je viens joindre ma pétition à celle faite dernièrement, dans votre honorable journal, par un de nos concitoyens au sujet de l'horloge de la place qui est sujette à des variations encore plus fréquentes que celles qui se produisent dans le baromètre. Malheureusement elles ont une portée plus grave, car nos devoirs de bon chrétien et de bon commerçant peuvent en souffrir. Il n'est pas rare de voir l'horloge bondir de dix minutes du samedi soir au dimanche matin et d'offrir quelquefois un écart de vingt minutes avec l'heure de Lille, ce qui est préjudiciable aux rendez-vous des voyageurs pour Lille.

Comment une ville de l'importance de Roubaix ne peut-elle obtenir une régularité mathématique dans le fonctionnement de ses horloges ! Cela nous semble un problème à résoudre qui ne peut être au-dessus de ses moyens et nous espérons, Monsieur le Directeur, que sous peu on nous évitera la peine d'avancer et de reculer chaque jour nos montres pour suivre les soubresauts des horloges paroissiale et communale.

Recevez, M. le Directeur, mes sincères salutations. UN COMMERÇANT.

Roubaix, le 30 mai 1888.

Monsieur le directeur
du *Journal de Roubaix*,

Je remarque, depuis quelques jours, que la Compagnie des tramways a remis, en mouvement, l'ancien, l'incommode et laid matériel de transport.

Ne voudrait-on pas envoyer sur la ligne de Lille-Tourcoing, les nouvelles voitures ?

Dans ce cas, la Compagnie aurait manqué à ses engagements.

Recevez, etc. XXX.

Nota. — Nous croyons savoir que plusieurs de ces voitures nouvelles sont actuellement en réparation ; elles nous seront prochainement rendues et nous espérons que la Compagnie observera ses engagements en éliminant définitivement du service Roubaix-Lille les anciennes voitures.

Les élections communales de Mouscron. Une réponse.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Un de vos correspondants affirme, dans votre numéro du 29 mai, que M. Tack, parlant à la Chambre des représentants de nos élections du 16 octobre, a dit la vérité. J'affirme, moi, que ce qu'il a avancé est faux. Et pour qu'à l'avenir vous n'en doutiez plus, je vous le démontrerai, une dernière fois, en me servant des propres chiffres de votre correspondant.

Qu'a dit M. Tack ?

« Que le nombre des suffrages donnés aux catholiques et aux libéraux dépassait considérablement celui que *tous les votants* auraient pu émettre, dans la supposition que *tous les bulletins trouvés dans l'urne* eussent été valables et « complets. »

Que dit votre correspondant ?

1° Que le bureau de dépouillement N° 3 comptait 329 votants et le bureau principal 621. Donc, 329 plus 621 égalent 950 votants. Donc 950 bulletins ont été trouvés dans l'urne.

En ne calculant — puisque votre correspondant y tient — que les suffrages qui auraient pu être émis pour la 1re série, on arrive au chiffre de 950 multiplié par 6 égale 5700.

2° Que dit encore votre correspondant ? Que les 12 candidats de la première série ont obtenu 1852 suffrages dans le bureau n° 3, et qu'ils en ont obtenu 3557 dans le bureau principal.

Ce qui fait entout 1852 plus 3557, égalent 5409 suffrages.

Les candidats en présence ont donc obtenu 5700, moins 5409, égalent 291 voix de moins que le nombre de suffrages qui auraient pu être exprimés.

« C'est mathématiquement possible », comme vous voyez. Le calcul de votre correspondant pèche par la base. Il compte 37 bulletins nuls au bureau principal, alors qu'il sait fort bien qu'il n'y en avait que 17. Or, cette erreur de 20 votants multipliés par 6 représente 120 voix qui doivent appartenir aux candidats. Sa longue colonne de chiffres et ses calculs, tous plus faux les uns que les autres, ne sont, par conséquent, que des raisons pitoyables.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération. H. DUBIEZ.

PETITE CORRESPONDANCE

A M. J. D. 1. — Le numéro dont vous nous parlez sera compris dans la première portion.

A M. L. D. — Les jeunes gens, ayant subi une condamnation en police correctionnelle, sont généralement envoyés dans les régiments africains.

A un collectionneur. — La notice n'a pas paru sur d'autres numéros que les quatre indiqués par vous.

A un lecteur qui demande la voie à suivre pour obtenir un sursis. — Adressez votre demande au général qui commande votre brigade en lui indiquant les *noms* et les *corps* de ceux de vos collègues qui font leur période a la même époque.

2° Envoyez cette demande au mois de juillet.

3° Joignez-y une lettre de votre patron confirmant vos dires.

4° Si vous avez un protecteur, faites-le agir, mais la chose n'est pas indispensable.

A un témoin indigné (à propos d'un incident au cimetière). — Nous ne pouvons insérer votre lettre, que si on nous garantit l'authenticité du fait. Ce nom ne sera pas publié.

NORD

Armentières. — *Des coups de couteau.* — Hier soir, vers sept heures, Debœuf, Charles, faisant parade de sa force, rue de l'Humanité, deux individus nommés Blondel Eugène et Derache Achille se ruèrent sur lui et lui labourèrent le corps de coups de couteau.

Voici le certificat que M. le docteur Dubar a donné à la justice :

« Debœuf a été atteint de nombreuses blessures à la tête, aux mains, au genou et notamment dans la région lombaire on elles ont déterminé un vaste ecchymose qui sera probablement le siège d'un abcès et qui occasionnera une incapacité de travail de plus de trois semaines. »

Sainghin-en-Weppes. — *Une mutilation inexplicable.* — Victor Milleville, 23 ans, artilleur au 15e, à Douai, était venu en permission de 24 heures, le 20 mai. Or, le 27, il n'avait pas rejoint son corps et on le recherchait pour absence illégale. Les agents de l'autorité apprirent que ce militaire était soigné dans le cabaret Polvèche, par suite d'une blessure grave.

Il raconte que le 26 mai, vers 9 heures du soir, en quittant le cabaret Queniart, en face de la gare de La Bassée, pour retourner à Sainghin, il avait été pris d'un éblouissement et s'était affaissé en traversant le passage à niveau du Tourniquet, dit le passage des Oviers, territoire de Salomé, et que quand il a repris ses sens, il s'est aperçu qu'il avait la main gauche broyée. Il ajouta qu'il n'avait pas entendu le train.

On a dû faire l'amputation de l'avant-bras. On n'a constaté sur son corps aucune contusion. S'il avait été tamponné par la machine, il n'en aurait pas été quitte pour une main broyée. Était-il tombé sur l'entrevoie, la main étendue sur le rail : On l'ignore. Milleville n'était pas ivre. L'enquête continue pour savoir de quelle façon ce militaire a pu recevoir cette blessure qu'on ne peut s'expliquer. Lui s'en tient à sa version.

Dunkerque. — *Nécrologie.* — On annonce la mort de M. Jules Bouly, de Lesdain, sous-inspecteur des douanes en retraite, membre du conseil de fabrique de la paroisse Saint-Eloi, administrateur de la Société de secours mutuels de la ville de Dunkerque.

— *La catastrophe des pêcheurs de Dunkerque.* — Nous avons publié la lettre adressée par le général Boulanger au maire de Dunkerque. Voici la réponse :

« Dunkerque, 30 mai 1888.

« Monsieur le député,

» Par un télégramme en date d'hier au soir, vous m'avez demandé d'exprimer aux parents et aux amis des victimes de l'épouvantable catastrophe qui vient de frapper un grand nombre de nos pêcheurs d'Islande la profonde sympathie que vous inspire leur malheur. Vous me priiez en même temps de vous inscrire pour une somme de trois cents francs sur la liste de souscription qui sera ouverte en leur faveur, à Dunkerque.

» J'ai l'honneur de vous informer que je me suis empressé de faire connaître à nos familles éprouvées la part que vous prenez à leur douleur et à leur infortune et vous adresse, en leur nom, les plus vifs remerciements pour la généreuse offrande dont vous m'annoncez l'envoi.

» Veuillez agréer, Monsieur le député, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

» Le maire, Gustave LEMAIRE. »

M. Laguerre à Dunkerque. — Jeudi au matin, est venu devant le tribunal civil de Dunkerque, l'action intentée par M. Théophile Lacroix, ancien capitaine du remorqueur *Rapide*, à l'encontre de la Chambre de commerce, et des journaux le *Phare* et la *Flandre*.

M. Lacroix, avait pour avocat, Me Laguerre, le député du Vaucluse, qui l'a défendu chaleureusement. L'affaire est mise en délibérée.

Neutralité. — On lit dans l'*Emancipateur* de Cambrai :

« Au lycée des filles d'une ville de notre département, il se trouve un salon vert à la disposition des professeurs, quand elles ont quelques moments de liberté entre leurs classes : c'est le boudoir de ces dames. Dans ce salon se tenaient, il y a quelques semaines, les petites filles qui faisaient la retraite préparatoire à leur première communion. Et il paraît que ces dames ne trouvaient rien de mieux à faire que de profiter de leurs récréations pour se moquer de ces enfants, et les gratifier de paroles plus ou moins aimables à l'égard du grand acte auquel elles se préparaient. C'est ce qu'on appelle garder la neutralité.

» O neutralité ! »

PAS-DE-CALAIS

Un vif incident entre M. le préfet Vel-Durand et M. Duhamel. — Une scène regrettable a marqué le passage du conseil de révision à Fauquembergues.

M. le préfet du Pas-de-Calais présidait le conseil, au sein duquel figurait M. Duhamel comme représentant du Conseil général. Un banquet, organisé par les opportunistes du canton, devait réunir ensuite les notabilités. Tout le monde s'y rendit, et quand vint l'heure des toasts, M. Vel-Durand prit la parole. Le préfet parla de la concentration républicaine, d'un général indiscipliné, dont le vague programme ne cachait rien moins que « le rêve d'une dictature et la ruine de la République. »

Quand M. Vel-Durand eut terminé, M. Duhamel, son voisin, lui demanda la parole :

— Qu'avez-vous donc à dire mon cher Duhamel ? demanda le préfet.

— Tout le contraire de vous, monsieur le président. (M. Vel-Durand présidait, en effet, la cérémonie.) Vous passez votre temps à attaquer le général Boulanger ; il me plaît de le défendre. C'est pour cela que je vous demande, que je prendrai la parole.

— *Et* si je vous la refusais? demanda M. Vel-Durand.

— Si vous me refusiez la parole? Eh bien, demain matin vous auriez mes témoins.

— Dans ce cas, mon cher Duhamel, j'espère qu'ils seront assez aimables pour accepter de partager mon déjeuner à la préfecture.

Tout cela ne ressemblait guère qu'à un badinage; mais ici la chose se corse. M. Duhamel marche à M. Vel-Durand et lui dit :

— S'il faut recourir à d'autres moyens pour vous faire battre, tant pis! je vous souffletterai !

A quoi, M. Vel-Durand, très pâle, répond :

— Quand on dit de pareilles choses on s'exécute. Me voici : frappez-moi donc.

On dut s'interposer. Le banquet prit fin. L'heure du train était d'ailleurs arrivée.

Les choses en sont là.

L'ascenseur des Fontinettes. — L'inauguration officielle de l'ascenseur d'Arques vient d'être fixée au 8 juillet prochain. La cérémonie sera présidée par M. Deluns-Montaud, ministre des travaux publics.

ETAT CIVIL. — *TOURCOING. — Déclarations de naissances du 31 mai.* — Louise Degandt, rue du Casino. — Henri Stelandt, rue du Haze. — Arthur Verraest, au Flocon. — Léon Dessauvages, rue de la Latte. — Marie Cardon, rue du Chêne-Houpline. — Albert Delisse, rue de la Potente. — Jules Debuchy, rue des Carliers. — *Déclaration de décès du 31 mai.* — Jean-Baptiste Castelain, 62 ans 7 mois, cabarier, rue de la Tossée.

FALLUIN. — Déclarations de naissances du 27 au 31 mai — Charles Hellyn, Colbras. — Pauline Debackère, rue Française. — Jean Vacs, Mont. — Elisabeth Vanbecke, Gravier. — Adolphine Lernhoult, Bourg. — Anne Lecluyse, Centre. — Stéphanie Glorieux, Mont. — Théophile Grimonprez, Mont. — *Mariages.* — Constant Hondraet, et Emma Deweert. — Cyrile Jacquet, et Marie Aerssens. — Emile Lassont, et Marie Werbrouck. — Emile Vandale, et Emmerance Deley. — Théophile Toole, et Marie Louis. — Camille Desmoulin, et Marie Verbanck. — Emile Levengie, et Florence Chombeau. — *Déclarations de décès du 27 au 30 mai.* — Cyrile Trachet, 17 mois, Gravier. — Pauline David, 5 ans, Centre. — Julienne Cocet, 4 ans, Mont. — Joseph Six, 15 jours, Bourg — Louis Declercq, 37 ans, Bourg. — Albert Destailleurs, 3 mois, Centre.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille CHARLETHACHE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle Clémence CHARLET, fille de confiance dans la famille Liénard, depuis 50 ans, décédée à Roubaix, le 30 mai 1888, à l'âge de 64 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le vendredi 1er juin, à 9 heures, aux Vigiles qui seront chantées le même jour, à 4 heures 3/4, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 2 dudit mois, à 10 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. Rassemblée à la maison mortuaire, Grande-Rue, 32.

Les amis et connaissances de la famille HUBAUT-BLONDIAU qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle Victoire-Joséphine HUBAUT, décédée à Roubaix, le 30 mai 1888, à l'âge de 20 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Saint Sole-nnels, qui auront lieu le dimanche 3 juin, à 3 heures 1/2, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le même jour, à 5 heures. — Rassemblée à la maison mortuaire, boulevard de Strasbourg, 32.

Les amis et connaissances de la famille DUTHA-CHAMBART qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Jean-Baptiste DUTHA, décédé à Roubaix, le 31 mai 1888, dans sa 80e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le samedi 2 juin, à 8 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Longues-Haies, 203.

Les amis et connaissances de la famille BONTE-MAZURELLE qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Henri-Joseph BONTE, décédé à Croix, le 30 mai 1888, dans sa 77e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le samedi 2 juin, à 9 heures, en l'église de Croix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Champs, à Croix.

Les amis et connaissances de la famille COURCIER-HESPEL qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Sophie-Henriette HESPEL, décédée à Roubaix, le 1er juin 1888, dans sa 80e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 4 courant, à 9 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Eleuthère, 11, derrière l'église Sainte-Elisabeth.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 4 juin 1888, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Henri LAMARQUE, ancien marbrier, époux de Dame Marie PLANCHON, décédé à Roubaix, le 6 mai 1888, dans sa quarante-cinquième année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 4 juin 1888, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Claude SADON, officier de l'Instruction publique, ancien manufacturier, ancien professeur de tissage à l'Ecole nationale des Arts Industriels, décédé à Roubaix, le 4 juin 1887, à l'âge de 66 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église de Wattrelos, le lundi 4 juin 1888, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Théophile BARBRY, médecin, époux de Dame Marie VANDERMEERSCH, décédé à Wattrelos, le 25 avril 1888, dans sa 76e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

La traversée supérocéanique de l'Atlantique

Nous avons publié (voir le *Temps* du 29 mai) l'opinion de M. Faye sur le projet du capitaine Jovis, qui se propose de traverser l'océan Atlantique en aérostat.

Le *Matin*, qui a envoyé un de ses rédacteurs auprès de M. Jovis, publie d'intéressants renseignements. Tout d'abord, M. Jovis se défend d'avoir voulu partir de Caracas. Son projet est, au contraire, et conformément à l'opinion de M. Faye, de choisir une dépression barométrique bien étudiée et de partir de New-York.

M. Jovis explique ensuite qu'il a fait construire un nouveau ballon, l'*Atlantique*, qui cubera 25,000 mètres et aura, par conséquent, 36 mètres de diamètre sur 110 mètres de circonférence ; il sera le plus grand construit jusqu'à nos jours comme ballon libre. Le *Géant*, en effet, ne cubait que 6,000 mètres.

Il sera fait en étoffe double, fabriquée spécialement ; cette étoffe sera enduite d'un nouveau vernis qui a la propriété de rendre l'étoffe d'une imperméabilité absolue. D'autre part, ce vernis étant fort léger, ce gigantesque ballon ne pèsera que 2,000 kilos. Il sera muni d'une soupape de forme nouvelle.

La nacelle est vraiment extraordinaire. A la voir on se croirait en plein roman ; on se trouve en face d'un de ces appareils invraisemblables que l'imagination féconde de Jules Verne a inventés et qui, plus tard peut-être, seront au-dessous de la réalité.

Cette nacelle aura 4 mètres sur 3 m. 50, et elle est agencée d'une manière toute spéciale.

Elle est munie, sur chaque flanc, de deux grandes nageoires en plaques de liège recouvertes de toiles imperméables, qui la maintiendront sur la mer.

La partie comprise entre fond de la nacelle et le pont servira de soute dans laquelle sera enfermé le lest, qui sera de la grenaille au lieu de sable. Sur l'arrière se trouve une passerelle, dont l'entresol contient deux cabines. Chacune d'elles repose sur des caissons imperméables, et elles sont pourvues de sommiers servant à la fois de matelas et de bouées de sauvetage.

Comme la durée du voyage sera d'au moins trois jours, il a fallu penser à la nourriture. Un poêle, entouré de toiles métalliques pareilles à celles des lampes Davy, pour que le feu ne prenne pas au ballon, permettra de faire la cuisine. En outre, on suspendra aux cordages, juste au-dessus de l'arrière de la nacelle, une chaloupe à vapeur, munie de tous ses agrès et qui est en construction à Argenteuil. Le reste de l'aménagement consiste en cordages, bouées de sauvetage, ancres, instruments de physique, de météorologie et de photographie. Un dernier détail, la nacelle sera éclairée à la lumière électrique.

L'*Atlantique* sera gonflé à l'hydrogène, lequel, ayant une force ascensionnelle de 1,150 grammes par mètre cube, permettra d'enlever 27,000 kilogrammes. Or, le matériel montant, c'est-à-dire ballon, filet, nacelle, accessoires, voyageurs, etc., représentant un poids total de 10,000 kilogrammes, il restera à la disposition de l'aéronaute 17,000 kilogrammes de lest pour faire la route.

D'après des calculs basés sur de nombreuses études, l'aérostat aura une déperdition journalière de 1,000 mètres; le voyage devant durer 85 heures environ et la marche ne devant pas être moindre en moyenne de 100 kilomètres à l'heure, c'est donc 4,000 kilogrammes environ de lest qu'il y aura à utiliser.

« Nous serons avertis de l'heure de notre départ, a ajouté M. Jovis, par l'observatoire météorologique du *New-York Herald*, qui nous donnera le signal du départ.

» Nous marcherons avec la perturbation atmosphérique, qui doit nous conduire en Europe — sur quel point, je l'ignore encore.

» Rien ne fait prévoir que nous soyons arrêtés dans notre voyage.

» En tout cas, s'il se produisait quelque chose, vous avez vu par le détail de notre nacelle que nous sommes suffisamment armés pour ne pas nous noyer.

» Et ne croyez pas que pour la nacelle servant de radeau je me sois trompé dans mes calculs ; non, je m'appuie sur des faits positifs. J'ai fait, depuis dix ans, 29 descentes en mer, dont 2 involontaires, je l'avoue ; les 27 autres comme expériences.

» Vous voyez que je ne m'en porte pas plus mal. Une fois, je suis resté sept heures avant qu'on me portât secours, et je ne me servais que de nacelles ordinaires, tandis que celle de l'*Atlantique* est autrement perfectionnée. »

— Quels seront vos compagnons de route !

— D'abord mon lieutenant Malet, puis Paul Arène, M. Charpentier, architecte de la Ville de Paris, et enfin un matelot.

L'HISTOIRE AU JOUR LE JOUR

1er JUIN 1776

L'ordonnance sur la Tactique

Qui connaît maintenant le comte de Saint-